



Flash Info | 17 mars 2021

Volume 5 no 27

Voici votre Flash Info, une publication hebdomadaire du SPGQ qui propose un survol de l'actualité touchant votre syndicat. Si des événements exceptionnels surviennent, le SPGQ vous en transmettra les détails dans les plus brefs délais par le biais d'envois de dernière heure.

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

Nathalie Côté, conseillère à l'information
Philippe Desjardins, conseiller à l'information
Cindy Provencher, adjointe administrative

Pour joindre l'équipe des communications : communications@spgq.qc.ca

Bonne lecture!



Direction des publications du Québec

Mise à mort d'un fleuron de la traduction

Québec, 17 mars 2021 – Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) déplore la décision de la Direction des publications du Québec (DPUQ) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de fermer son service de traduction à compter du 23 décembre 2021.

« Après cette date, les ministères et organismes n'ayant aucun traducteur devront se tourner vers la sous-traitance. Mais, faute d'expertise et de ressources internes, ils peineront à bien choisir leurs prestataires et à vérifier la qualité des textes traduits en sous-traitance », exprime Line Lamarre, présidente du SPGQ.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)

Culture

Les musées nationaux encore oubliés

Québec, le 16 mars 2021 — Un an après le début de la pandémie, la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, se targue d'avoir soutenu « tout le monde » en entrevue au [Journal de Québec](#). Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) tient à lui rappeler qu'elle n'a toujours versé aucune aide aux musées nationaux (Musée de la civilisation, le Musée d'art contemporain de Montréal et Musée national des beaux-arts du Québec) pour rétablir leur situation financière.

Les finances de ces institutions, déjà mises à mal par un sous-financement chronique, se sont dégradées en raison de la pandémie et, surtout, de la fermeture des musées pendant des mois. Bien sûr, la ministre vient d'annoncer un investissement pour l'agrandissement du Musée d'art contemporain de Montréal (MAC), mais il n'y a pas un sou pour les gens qui y travaillent.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)

Réforme du mode de scrutin

Si près du but, le gouvernement doit terminer le travail

CARREFOUR DES LECTEURS

Le Nouvelliste, 16 mars 2021

OPINIONS / Les auteurs représentent plusieurs organisations syndicales du Québec (ndlr, incluant le SPGQ).

Depuis plus d'une quarantaine d'années, l'idée d'une réforme du mode de scrutin refait périodiquement surface au Québec. Après toutes ces discussions et ces travaux, le constat est implacable: notre mode de scrutin est archaïque, abandonné partout dans le monde et produit d'importantes distorsions entre le vote de l'électorat québécois et la représentation politique à l'Assemblée nationale.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)

Fonction publique

Mises à jour de certaines directives

Le 29 septembre 2020, le Conseil du trésor (CT) a adopté la Directive concernant la classification et l'évaluation des emplois de la fonction publique (RPG 2122). Elle remplace la Directive concernant la classification des emplois de la fonction publique et sa gestion (RPG 2121).

Le comité de classification, d'équité et de relativités salariales du SPGQ vous partage la [présentation sommaire des nouveautés et des commentaires](#) que le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) nous a transmis, relativement à cette nouvelle directive.

De plus, le CT a également adopté des changements à la Directive concernant l'attribution de la rémunération des fonctionnaires (RPG 5213) au cours de l'année 2020. La dernière

version date du 2 octobre 2020. Un des changements importants à noter, lors du recrutement (article 10), est la suppression du maximum de cinq (5) ans pour les années d'expérience ou de scolarité que possède le fonctionnaire, et qui sont supplémentaires à celles exigées par son emploi qui peuvent être reconnues. Cette modification est entrée en vigueur le 30 mars 2020.

Le comité vous invite à prendre connaissance de ces directives, si ce n'est déjà fait, afin de pouvoir déterminer s'il y aurait des applications possibles dans vos milieux de travail.

Les directives émises par le Conseil du trésor sont publiées au Recueil des politiques de gestion sur le site Les Publications du Québec. L'employeur les met également à la disposition de ses employés, généralement sur l'intranet des ministères et organismes, pour consultation.

Vous avez des questions ? Communiquer avec la direction des ressources humaines de votre ministère ou organisme.

Instances

Modifications au calendrier

Le calendrier des instances du SPGQ a été modifié lors du dernier conseil syndical tenu les 11 et 12 mars 2021.

Les prochaines rencontres du conseil syndical auront donc lieu en visioconférence aux dates suivantes :

- 29 avril (après-midi seulement);
- 17 juin (après-midi seulement) et 18 juin (toute la journée). Si les mesures sanitaires le permettaient, l'événement pourrait avoir lieu en présentiel.

Pour ce qui est de l'assemblée des déléguées et délégués syndicaux (ADS), elle aura lieu en visioconférence le 11 juin en après-midi et le 12 juin en avant-midi.

À la mémoire des victimes de la COVID-19

Québec, 11 mars 2021 —En cette Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19, le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a une pensée pour toutes les victimes et leurs proches.

Depuis un an, près de 300 000 Québécoises et Québécois ont contracté la COVID-19 et quelques 10 500 en sont morts. La crise sanitaire a donné lieu à des situations épouvantables. Des personnes sont décédées dans la détresse sans pouvoir faire un dernier adieu à leurs proches. Des aînés ont été négligés faute de personnel pour les soigner. Des malades subissent des séquelles à long terme et leur santé est peut-être hypothéquée pour la vie.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)



Institut de technologie agroalimentaire du Québec

Le SPGQ s'inquiète du démantèlement de l'État

Québec, le 11 mars 2021 — Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) s'inquiète du fait que l'Institut de technologie agroalimentaire devienne un organisme autonome et que ses travailleurs ne se retrouvent plus sous la protection de la Loi sur la fonction publique.

« Pour nous, la création de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) en tant qu'organisme autonome est un autre exemple du démantèlement de l'État qui ne cesse de s'accélérer, indique Line Lamarre, présidente du SPGQ. Nous comprenons que des changements étaient souhaités pour obtenir plus de flexibilité, mais nous estimons que l'institution aurait très bien pu se transformer sans pour autant se soustraire à la Loi sur la fonction publique. Quel sera l'impact sur le recrutement du personnel et sur les conditions de travail de nos membres? »

[**LIRE LE TEXTE COMPLET**](#)

SPGQ

Faites partie de l'équipe!

Envie d'un nouveau défi? Joignez-vous à l'équipe du SPGQ! Nous recherchons actuellement des personnes pour combler les postes suivants :

- [Personne conseillère à la classification, à l'équité et à la relativité salariales](#)
- [Personne conseillère aux avantages sociaux et à la retraite](#)
- [Adjointe administrative au service des négociations](#)



Journée internationale des droits des femmes

La pauvreté et la justice climatique à l'honneur

Deux des cinq conférences prévues dans le cadre de la Journée des droits des femmes ont récemment été présentées aux membres du SPGQ.

Pauvreté

En 2021, d'importantes inégalités socioéconomiques persistent entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes, a d'abord souligné Virginie Larivière, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté, dans sa conférence du 3 mars dernier. Malheureusement, la crise sanitaire est venue aggraver les inégalités et il faut continuer de lutter pour les droits des femmes, constate-t-elle.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes relativement aux inégalités envers les femmes. En 2017, 56% des femmes gagnaient moins de 30 000\$ par an. Chez les 65 ans et plus, cette proportion grimpe à 73,6% tandis qu'elle est de 60 % chez les femmes immigrantes. De plus, une femme monoparentale sur cinq vit avec moins de 30 000\$ par an.

Selon Mme Larivière, plusieurs facteurs expliquent cette situation dont des emplois souvent à temps partiel et à bas salaire, l'iniquité salariale, les emplois dévalorisés par l'État (notamment en éducation et en santé et services sociaux) ainsi que le travail non rémunéré (proche aidance, soins, etc.). Elle propose certaines pistes de solution comme l'augmentation du salaire minimum à 15\$ l'heure, la lutte au décrochage scolaire des filles et la mise en place d'un registre des baux.

Justice climatique

Le 9 mars, une conférence sur la justice climatique a également été présentée. Alejandra Zaga Mendez, détentrice d'une formation en économie écologique, en économie institutionnelle et en sciences agroenvironnementales, a expliqué que Les changements climatiques touchent particulièrement les femmes et encore plus les femmes racisées, et en situation de vulnérabilité.

Selon elle, les femmes sont affectées différemment et plus sévèrement que les hommes par les changements climatiques et ses impacts sur l'agriculture ainsi que la fréquence et la sévérité des catastrophes naturelles. Cela s'explique par les construits sociaux, les tâches qu'elles se voient attribuer, les discriminations dont elles souffrent et la pauvreté. Leurs conditions de vie se dégradent : leur espérance de vie diminue, la charge mentale augmente, la quantité de travail pour prendre soin de la famille grimpe, etc. Plusieurs études démontrent également que la violence envers les femmes augmente lors d'événements climatiques extrêmes.

L'éco féminisme et une analyse intersectionnelle permettent de développer une grille d'analyse sans brimer les droits des femmes (ex : droit à la reproduction) et lutter contre les changements climatiques.

31 mars à 19 h 30 — conférence

Femmes immigrées : état des lieux dans le contexte de la COVID-19

Cette conférence permettra de mieux comprendre des enjeux majeurs pour les femmes immigrantes, tous statuts confondus. Parmi ceux-ci : l'impact des statuts d'immigration et de la non-reconnaissance des acquis et compétences antérieures sur leur intégration socio-économique ainsi que l'accès à la francisation, à des emplois valorisants et à des services de garde abordables. Ces obstacles accentuent leur précarité et les rendent plus vulnérables à la violence. La difficulté pour elles d'atteindre une autonomie économique contribue aux inégalités.

La conférencière, Yasmina Chouakri, est actuellement coordonnatrice du Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ). Elle a été responsable du volet « femmes » à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) de 2009 à 2018. Auparavant, elle a été coordonnatrice de la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté de l'UQAM (CRIEC) et présidente de l'Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF).



[Je m'inscris](#)

18 mars à 19 h — conférence

Le racisme systémique... parlons-en!

Rappel – Racisme systémique : aimeriez-vous mieux comprendre ce que ces deux mots veulent dire? Pourquoi suscitent-ils tant de résistance? Discrimination systémique et racisme systémique sont-ils des synonymes ou des concepts différents? Le racisme se résume-t-il seulement à des comportements individuels ou s'inscrit-il dans un système? Quel est l'impact du racisme systémique sur les droits et la vie des personnes racisées? La Ligue des droits et libertés abordera ces questions et plusieurs autres avec les femmes membres du SPGQ lors de cette conférence.

Cet organisme fondé en 1963 vise à faire connaître, à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'homme. Depuis sa fondation, ses actions visent l'ensemble de la population de même que certains groupes placés, selon différents contextes, en situation de vulnérabilité : personnes réfugiées et immigrantes, autochtones, femmes, personnes ayant des limitations fonctionnelles, personnes assistées sociales, etc.

[Je m'inscris](#)

(Femmes membres du SPGQ seulement)

22 mars à 12 h — conférence

Femmes et territoire

Rappel – Cette conférence se veut une introduction à la réalité des femmes autochtones d’hier à aujourd’hui. Que signifie être une femme autochtone en 2021? Comment les luttes autochtones sont-elles interreliées aux luttes environnementales, à la justice sociale, aux luttes antiracistes et autres?

La conférencière, Melissa Mollen Dupuis, est originaire d’Ekuanitshit sur la Côte-Nord. Dans sa carrière, elle a partagé sa culture innue avec le public. Elle a également contribué à créer la branche québécoise du mouvement Idle No More en 2012. Deux ans plus tard, elle a été nommée présidente du conseil d’administration du Wapikoni mobile. En 2017, elle a reçu le prix Ambassadeur de la conscience d’Amnistie internationale. Elle est responsable de la campagne Forêts de la Fondation David Suzuki depuis trois ans.



[Je m'inscris](#)

[>> Consultez la programmation des conférences offertes par le
SPGQ](#)

Comités du SPGQ

De nouveaux élus!

Des élections au sein de comités ont eu lieu lors du dernier conseil syndical des 11 et 12 mars derniers. Voici les nouveaux élus :

Groupe de travail sur la gouvernance du SPGQ :

Georges Gereige
Marie-Chantal Pellerin

Comité d’appel sur l’application du règlement no3 :

Simon Noël

Comité des statuts et règlements :

Sherley Morin

Télétravail

Quoi faire pour vos déclarations de revenus?

Rappel – En raison de la pandémie, nous nous retrouvons en télétravail, une situation prévue par les lois fiscales. Les autorités fiscales ont donc récemment modifié la législation afin d’y ajouter une modalité simplifiée pour réclamer la déduction pour travail à domicile.

La récente annonce du Conseil du trésor ([un remboursement allant jusqu'à 400 \\$ pour les fonctionnaires en télétravail](#)) n'a aucune incidence sur la fiscalité, quelle que soit la méthode utilisée. Il s'agit uniquement de remboursement de dépenses.

La **méthode simplifiée**, qui ne nécessite pas de formulaire, est limitée à 400 \$ pour l'année 2020 à raison de 2 \$ pour chaque journée de télétravail, et ce, pour un maximum de 200 jours. Cette méthode s'adresse aux personnes qui ont effectué 50 % de leur travail à domicile sur une période de quatre semaines en raison de la crise sanitaire.

La **méthode détaillée** permet une déduction qui n'est pas limitée, mais demande la présentation d'un formulaire à obtenir de l'employeur qui le produira si vous répondez aux conditions requises.

[>> Lire la suite](#)

Délégation et comité

Nouvelles formations

Rappel — De nouvelles formations en visioconférence se sont ajoutées au calendrier de formations destinées à la délégation du SPGQ.

Les formations offertes seront les suivantes :

- Mobilisation en temps de négociation;
- Négociation;
- Devoir de représentation;
- Accompagner un membre;
- Mesures administratives et disciplinaires
- Rédaction des griefs
- Convention collective fonction publique
- Comprendre son organisation syndicale
- Harcèlement psychologique
- Droit de gestion : les limites
- Santé et sécurité au travail
- Civilité au travail
- Invalidité et assurance
- Nouveaux membres CMRP-CMOT

La durée des formations est d'une demi-journée et le nombre de participants sera de 20 pour chacune d'elles.

[Je m'inscris à une formation](#)

Bien que le nombre de participants soit limité, le SPGQ vous invite à vous inscrire sur la liste d'attente au cas où des places se libéreraient. Le syndicat vous remercie pour votre dévouement et vous pouvez compter sur le soutien de l'organisation.

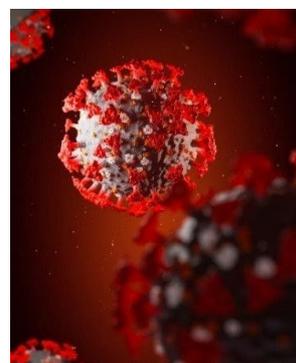
Coronavirus (COVID-19)

Le SPGQ vous informe

Rappel – La situation de la pandémie de coronavirus évolue très rapidement. Vous trouverez toute l'information dans les pages suivantes :

- [Coronavirus \(COVID-19\)](#)
 - [Foire aux questions](#)

Ces pages sont mises à jour au fur et à mesure que nous obtenons de nouvelles informations. Vous pouvez également consulter [les bulletins Dernière heure](#).



Finalement, vous pouvez suivre notre [page Facebook](#).

Bureaux fermés

Les bureaux du SPGQ sont actuellement fermés. Notre personnel est toutefois en télétravail et il continue de répondre à vos questions par téléphone et par courriel.

Les professionnels en action

Souvent invisibles, méconnus et peu spectaculaires, les gestes posés par les professionnels assurent pourtant la stabilité, le bon fonctionnement, la planification, le respect, le rayonnement et la santé des institutions québécoises. Cette chronique propose quelques articles où le travail des professionnels s'illustre au quotidien en une multitude de facettes, aux quatre coins du Québec.



Vous avez des articles ou des anecdotes qui mettent en valeur le rôle des professionnels? Merci de nous les partager à communications@spgq.qc.ca!

(CCNQ) [Des sculptures figuratives pour honorer Guy Lafleur et Réal Cloutier](#)
Radio-Canada, 15 mars 2021

(CNESST) [La CNESST revient sur la dernière année marquée par la pandémie](#)
L'Express Montcalm, 14 mars 2021

(AMF) [Mois de la prévention de la fraude : les autorités en valeurs mobilières du Canada invitent les investisseurs à faire des vérifications](#)
Cision, 9 mars 2021

(AMP) [Un contrat de presque 15 M\\$ octroyé illégalement aux Jardins du Haut-Saint-Laurent](#)
Radio-Canada, 15 mars 2021

(MCCQ, MAC, SQI) [Québec donne le coup d'envoi au projet de transformation](#)
La Presse, 15 mars 2021

(MNBAQ) [L'art de l'imitation au MNBAQ](#)
MonMontcalm.com, 12 mars 2021

[>> Consultez les archives des Flash-info](#)

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

